CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration
Séance du 22 mai 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		x	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER		X	
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN		X	

Autres présents non votants :

Marie RENAUD — *Directrice du CIAS Grand Lac*
Muriel BORRELY-DUBINI — *Assistante de Direction du CIAS Grand Lac*
Sylvie BARIL — *Responsable du service de lutte contre l'isolement*

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.05.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 22 mai 2025 a été transmis le 16 mai 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, 22 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

le Secrétaire de Séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER

Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250522-DELIB459-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025

Exécutoire le : 26 MAI 2025
Publiée/Notifiée le : 26 MAI 2025
Visée le : 26 MAI 2025

ADMINISTRATION GENERALE

Remboursement d'un bénéficiaire du Service de Soins Infirmiers et d'Accompagnement à domicile du CIAS GRAND LAC

Monsieur le Président indique que Monsieur [redacted] demeurant à Aix-Les-Bains est un patient du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Lors de son intervention du 23 avril 2025, l'aide-soignante qui est intervenue a coincé la grenouillère du patient dans les roues du fauteuil roulant, dans le cadre de ses missions d'hygiène auprès du patient, cette première s'est alors déchirée.

Il est indiqué que le coût pour le changement de la grenouillère s'élève à 43,90 euros TTC.

Lors de son intervention du 30 avril 2025, l'aide-soignante qui est intervenue a cassé la clé, confiée pour les interventions, dans la serrure du logement de Monsieur, dans le cadre de son accompagnement.

Il est indiqué que le coût pour le changement de la clé est de 80,20 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de verser à Monsieur [redacted] une indemnité compensatrice de 43,90 euros TTC et de 80,20 euros TTC pour le changement de la grenouillère et de la clé.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement de 43,90 euros TTC et de 80,20 euros TTC pour le changement de la grenouillère et de la clé.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 13
- Présents et représentés : 13
- Votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 22 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

Le secrétaire de séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER

Accusé de réception en préfecture
073-267303478-20250522-DELIB167-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

Bastide
LE CONFORT MÉDICAL

Monsieur [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
73100 AIX LES BAINS

FACTURE N° 253808 du 23/04/2025

Client N° : 28159
Tel. : 04 56 39 12 72
Echéance : 23/04/2025 - A régler par CHEQUE

Adresse de livraison

Monsieur [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
73100 AIX LES BAINS

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U. TTC	REMISE	P.U. TTC NET	MT. TTC	TVA
117050	GRENOUILLERE ANCOLIE BLEUE JL/ML 50/52	1	43.90		43.90	43.90	7

Acquittée

TVA	MT. HT	TAUX	MT. TVA
7	36.58	20.00%	7.32

Total HT	36.58€
Total TTC	43.90€
RÉGLÉ AU 23/04/25	0.00€
RESTE DÛ AU 23/04/25	**43.90€**

IBAN : FR76 1390 6000 8885 0436 5473 544 BIC : AGRIFRPP839
Les avoirs sont valables 6 mois sur l'ensemble du magasin (hors tiers payant). Aucun remboursement n'est possible.
Signature :

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250522-DELIB167-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

BLEU Services
CLÉ • CORDONNERIE

Centre Commercial E. LECLERC
214, chemin de la Boisiere
73420 DRUMETTAZ
Tel : 09.67.10.86.80
E-mail : rigaud.services2@orange.fr
Bleu Services

Facture client

Référence : N°T0124318
Date : Le 30/04/25 à 14:55
Poste : Poste n°2
Vendeur : EMPLOYE 1

[redacted]

73100 AIX LES BAINS

Désignation	Qté	Prix Unitaire TTC	Prix Unitaire HT		Montant HT	Code TVA
Clé brevetée	1,00	80,20	66,83		66,83	2

BLEU Services
C. Cial E. LECLERC Sud Revard
214 chemin de la Boisière
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND
Tél. 09 67 10 86 80 - Courriel : rigaud.services2@orange.fr
SIRET 793 616 301 00016 - SARL CHRISJEAN capital 5 000 €

Acquitté le
30/04/2025

Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de réglement en l'absence de paiement : 0 %

Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

TVA Code	Taux	Montant
0	Aucune	
1	19,60	0,00 €
2	20,00	13,37 €
3	0,00	0,00 €
4	0,00	0,00 €
5	0,00	0,00 €
Total TVA :		13,37 €

Total Brut TTC	:	80,20 €	**Total HT Net :**	**66,83 €**
			TVA :	13,37 €
Escompte	0,00% :	0,00 €	Total TTC :	80,20 €
Frais de Port	:	0,00 €	Acompte :	0,00 €
Frais de Facturation	:	0,00 €	Net à payer	80,20 €
		Mode de paiement		0,00 €

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250522-DELIB167-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

Acte à classer

DELIB167

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-26T08-36-42.03 (MI261415948)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20250522-DELIB167-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Remboursement d'un bénéficiaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile du CIAS Grand Lac

Date de décision : 22/05/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 9 DELIB Remboursement_SSIAD.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

9-1 Factures_Remboursement SSIAD.PDF — **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Conseil_2025-05-22_Page_de_garde.PDF — **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **26/05/25** à **08:36**	Par **BORRELY DUBINI Muriel**
Transmis	Date **26/05/25** à **08:36**	Par **BORRELY DUBINI Muriel**
Accusé de réception	Date **26/05/25** à **08:44**	